



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 63414

Texte de la question

M. Marc Joulaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'apprentissage de la conduite et l'accès au permis de conduire. Un rapport parlementaire a récemment présenté des propositions tendant à faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement au regard des mesures envisagées.

Texte de la réponse

Premier examen de France, par le nombre de personnes concernées chaque année, le permis de conduire est perçu par beaucoup de Français comme difficile à obtenir, en raison du coût et des modalités de la formation, notamment pour certaines catégories de jeunes ne disposant pas encore de revenus professionnels. Conscient de cette situation, il a été confié en juillet dernier au député Jean-Michel Bertrand, maire de Bourg-en-Bresse (Ain) et membre du Conseil national de sécurité routière, une mission relative à l'accès des jeunes au permis de conduire. Au terme d'un travail de six mois au cours duquel il a auditionné les différents acteurs de ce dossier complexe (administrations, écoles de conduite, banques, associations, ...), Jean-Michel Bertrand a présenté son rapport au Premier ministre le 22 mars dernier. Le Gouvernement s'est d'ores et déjà inspiré du travail de M. Bertrand pour annoncer deux mesures financières déterminantes. La première concerne le permis à 1 euro par jour, dont l'objectif est de permettre l'étalement du coût du permis sur plusieurs mois en évitant au jeune de devoir supporter au début de sa formation un apport de fonds important. La deuxième mesure s'adresse spécifiquement aux apprentis, dont le besoin de permis de conduire est le plus urgent pour accéder à un emploi. Pour mettre en oeuvre ce dispositif, une mission préparatoire a été confiée à deux hauts fonctionnaires. Le rapport remis par Jean-Michel Bertrand comporte de très nombreuses autres propositions susceptibles d'être mises en oeuvre à court ou moyen terme. Le Gouvernement entend examiner leur faisabilité, en étroite concertation avec les milieux professionnels concernés, en valorisant tout particulièrement celles qui visent à améliorer l'apprentissage de la conduite, grâce en particulier à la « conduite accompagnée », et les conditions de passage de l'examen. L'instauration d'une garantie financière pour les établissements d'enseignement à la conduite fait actuellement l'objet de réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (établissements financiers, établissements d'enseignement à la conduite, service de l'État...) dans le cadre de la mission susvisée.

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63414

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3979

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7906